

La Collection médecine et société (CMS) en quelques mots

- Faisant suite aux célèbres Cahiers médico-sociaux, la collection Médecine-Société est dédiée à la publication d'ouvrages centrés sur les thèmes de la médecine, des soins, de la santé publique et de l'innovation en santé. Elle livre des analyses à même d'éclairer les débats contemporains sur ces thèmes
- Elle rend accessible des contenus scientifiques issus d'enquêtes menées par des chercheurs en sciences humaines et/ou des professionnels de santé
- Elle privilégie les approches novatrices et les recherches appliquées (issues d'un terrain ou en lien avec lui).

Consignes formelles

- Le manuscrit doit être rédigé en caractère 12, interligne 1.5 avec des marges de 2,5 cm.
- Il ne doit pas excéder 300 pages (bibliographie et espaces compris), à savoir un maximum de 850'000 caractères
- Les ouvrages CMS se définissent avant tout par l'objet d'enquête
- La bibliographie doit être vérifiée par l'auteur/autrice est présentée selon le format APA.

Consignes éditoriales

- L'introduction de l'ouvrage doit permettre aux lectrices et lecteurs de comprendre rapidement l'objet traité, ses enjeux, les outils théoriques et la méthode d'enquête. Sa longueur ne doit pas excéder les 50'000 caractères espace compris (environ 15 pages avec interligne 1,5 et une police à 12).
- L'introduction n'exige pas un état des lieux exhaustif de la littérature ou du champ, ni un débat épistémologique.
- Tout au plus, le lectorat doit pouvoir saisir dès les premières pages littéralement la thèse, l'originalité et le propos général de l'enquête.
- Tout au long du texte, l'auteur/l'autrice situe les concepts mobilisés et en décrit la portée en tenant compte du fait que le lectorat n'est pas nécessairement familier de sa discipline, de ses concepts phares voire de ses figures tutélaires. A ce titre, il doit éviter tout réflexe disciplinaire ou à faire état de débats théoriques trop pointus (à moins que ces derniers soient déterminants pour l'analyse elle-même et ce qu'elle dit de l'objet de l'enquête)
- L'auteur/l'autrice peut livrer des pistes d'approfondissement ou nourrir des débats épistémologiques plus spécialisés dans des « à-côtés » du texte (encadrés ou notes en bas de page).
- En dehors de l'annonce du plan (éventuel) en début d'ouvrage, ou de clarifications en début de chapitre, l'auteur/l'autrice évite les annonces régulières sur le propos à venir, les résumés du propos déjà développé ou toute autre forme de « didascalies » dont la présence peut se justifier dans une thèse mais non dans un ouvrage.
- Si les notes en bas de page servent de canal d'approfondissement théorique, l'auteur/l'autrice en fait un usage mesuré et maîtrisé pour éviter de livrer deux textes en un.
- Dans les parties conclusives des chapitres, l'auteur/l'autrice insiste sur la portée de ses analyses et ce qu'elles disent de l'objet analysé et des débats à son sujet.
- Ces montées en généralités sont en particulier l'occasion laisser s'exprimer une posture plus spéculative (mais néanmoins informée).
- La conclusion doit être plus qu'une synthèse de l'analyse. C'est là que l'auteur/l'autrice peut raccrocher – sans jargon – ses réflexions à des débats théoriques et sociétaux, émettre des propositions voire des prises de positions, et asseoir l'originalité et la valeur heuristique de son travail
- La conclusion devrait être de grandeur comparable à l'introduction
- De manière transversale, CMS préconise d'éviter toute forme de jargon ou de langage d'initiés.
- Un certain principe de symétrie dans la longueur de chapitres et des sous-parties (à ce titre, la subdivision en partie n'est pas obligatoire). A ce titre la table des matières doit éviter de cumuler trop de niveaux de hiérarchie (la collection préconise pour l'organisation des textes et de sa table des matières trois niveaux, à savoir : le chapitre, la partie de chapitre et une éventuelle sous-partie).

- Pour le langage épiciène ou inclusif, l'auteur/l'autrice est libre de choisir en accord avec le comité de rédaction la solution qui convient le mieux aux spécificités de son texte et de son objet de recherche. En tout état de cause, ce choix fait l'objet d'une note à l'attention du lectorat en début d'ouvrage.
- L'auteur/l'autrice est invitée à proposer un titre attractif, qui suscite la curiosité tout en restant fidèle à son propos. Il fait l'objet d'un accord avec le comité de rédaction.
- Tout ouvrage peut être introduit par une préface.